

COMPTE-RENDU FO DU CHS-CT DU 16.12.2011

AVIS DU CHS CT SUR LE PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE L'OUTIL CLARA

FO remarque à la lecture « des points forts CLARA » que les transferts vers la sous-traitance seront facilités. Pourtant les managers affirmaient que cet outil permettrait de réaliser des embauches. FO interroge donc la direction afin d'avoir confirmation que les ETP manquants ne seront pas comblés par de la sous-traitance. La réponse est très claire : « CLARA n'est qu'un outil, et il ne change rien à la politique salariale de l'entreprise. Il n'a jamais été dit aux managers que CLARA permettrait de nouvelles embauches. »

Déclaration commune lue par le secrétaire :

« Bien que la Direction ait répondu favorablement à un certain nombre de demandes formulées par le CHSCT, notamment :

- *une déclaration formelle à la CNIL*
- *l'élaboration d'une charte d'usage de l'outil CLARA*

La direction a refusé d'autres modifications concernant la visualisation journalière des statistiques individuelles et la mention d'impact « direct » sur le contrat de travail dans la charte.

Le CHSCT émet donc des réserves sur l'utilisation par les managers qui doit mettre l'accent sur l'accompagnement des salariés et non sur la stricte surveillance individuelle. Le CHSCT insiste sur le respect de la charte par les managers. Il demande qu'un point de suivi puisse être fait au cours de l'année 2012 au CHSCT national, établissement par établissement, 6 mois après la mise en place. A la suite de cette information, le CHSCT se réserve la possibilité de demander une expertise.

*De ce fait, le **CHSCT émet un avis défavorable** sur le projet, accompagnée des réserves qui ont été exprimées. »*

AVIS DU CHSCT SUR LE PROJET DE DEMENAGEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LILLE ET DES EQUIPES LILLOISES DE LA DIRECTION REGIONALE NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE SUR LE SITE DE MONS

Les plans sont stabilisés mais des évolutions restent possibles.

Un appel d'offre auprès de plusieurs cabinets est en cours pour avoir les conseils d'un ergonomiste pour l'environnement.

La taille des bureaux selon les métiers sera de 160 cm ou de 180 cm. Les métiers où 2 écrans sont utilisés bénéficieront des plus grands bureaux.

Le CHS CT émet un avis favorable pour le déménagement vers le site de Mons, mais est réservé sur les aménagements prévus, car les surfaces sont insuffisantes. Le CHS CT national souhaite effectuer la visite de ce site fin janvier 2012.

TRAVAUX EN COURS

Un aménagement d'ascenseur spécifique pour personnes à mobilité réduite est en cours à Reims. Nous demandons comment ces personnes peuvent-elles être évacuées en cas d'incendie car les ascenseurs sont inutilisables en cas d'alerte. La direction indique que dans ce cas il doit y avoir des points refuges pour les accueillir.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE CHARTRES

Des demandes de cloisonnement du bâtiment sont en cours.

A la demande de la DIMEX le service MARKETING récupérera un 2^{ème} bureau, car celui qu'il occupe actuellement est étroit. (Un espace étant resté libre à son étage). Ce déplacement de salariés doit intervenir dès la semaine prochaine.

POINT SUR L'ENQUETE DE SATISFACTION DSI

Déclaration commune lue par le secrétaire :

« Le CHS CT, après vous avoir fait part de son mécontentement suite à l'enquête sur les CRC, alors qu'il n'avait pas été consulté, constate qu'une nouvelle enquête de satisfaction concernant la DSI a été diffusée sur le portail. Nous demandons que cette pratique cesse et que la CHS CT soit associé systématiquement à l'élaboration de ce type d'enquête et/ou de questionnaire ».

AVIS DU CHS CT SUR LE PROJET D'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA RELATION CLIENTS

Une information donnée aux DP de Lille sur la répartition des prises d'appel en « santé », entre le personnel ag2r et le personnel sous-traitant alerte le CHS CT : 10% pour ag2r et 90% pour la sous-traitance. Cela ne correspond plus à du débordement mais serait maintenant un fonctionnement « normal » ! La direction confirme.

L'évolution a permis de diminuer le nombre de scripts et le nombre d'outils que les salariés devaient utiliser pour répondre au téléphone.

La **CGT donne un avis favorable** compte tenu de cette amélioration.

La **CFDT donne un avis favorable**, malgré le fait que ce projet est présenté 9 mois après le démarrage de cette nouvelle organisation, et malgré le constat qu'elle fait de l'utilisation à outrance de la sous-traitance.

La **CGC donne un avis favorable**.

Pour **FO nous donnons un avis défavorable**, malgré les améliorations apportées par cette nouvelle organisation, car nous ne pouvons pas être favorable à un dispositif qui prévoit de la sous-traitance, et quel qu'en soit le pourcentage.

La prochaine réunion est prévue le 16 mars 2012.